

**Objet : Approbation du rapport d'activité 2025**

---

**Exposé des motifs :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle,  
Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006 relatif à la création de l'EPCC L'Autre Canal,  
Vu les statuts de L'Autre Canal du 7 décembre 2006 modifiés par arrêté préfectoral n°2021/425 du 19 juillet 2021,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2021/425 de la Préfète de la Région Grand Est portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal,  
Vu la délibération 218-2021 de l'EPCC L'Autre Canal en date du 10 décembre 2021 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPCC L'Autre Canal modifié par la délibération 274-2024 en date du 27 septembre 2024.

-----

Le rapport d'activité 2025 de L'Autre Canal, conforme aux statuts de l'établissement et au cahier des missions et des charges des SMAC, est joint en annexe de cette délibération et se décline en deux grandes parties, intégrant pleinement les enjeux liés à l'expérimentation relative au projet de site L'Autre Canal/L'Octroi-Nancy en cours depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

**La première concerne les missions de service public de l'établissement** rappelant leur formulation à la fois statutaire et dans l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC » et présentant la façon dont elles se déclinent en 8 points dans le projet artistique, culturel et territorial en cours de L'Autre Canal.

**La deuxième concerne l'organisation et le fonctionnement de l'établissement** du point de vue de sa gouvernance, de ses ressources humaines et financières, de son organisation interne, de ses bâtiments et de ses équipements, de ses outils d'information et de communication, de la fidélisation et du développement du bénévolat et des publics.

**Le rapport conclut sur les principaux éléments à retenir en synthèse pour l'année 2025** à savoir 497 évènements-actions-projets conduits dont 158 concerts ; 7362 heures d'accompagnement de groupes et de soutien à la création ; 434 heures d'action culturelle ; 1153 équipes artistiques-groupes-intervenants diffusés-soutenus-accompagnés-mobilisés ; 97 820 spectateurs-bénéficiaires-personnes touchés ; 56 lieux investis ; 58 communes concernées par les actions de L'Autre Canal ; 285 partenariats mobilisés-impliqués sur l'ensemble des actions ; 17 réseaux professionnels auxquels adhère L'Autre Canal ; 28 administrateurs engagés ; 143 bénévoles et habitants mobilisés ; 2853 personnes porteuses de la carte LAC ; 363 personnes salariées dont 24 permanents pour 49 830 heures de travail rémunéré ; 298 jours exploités à L'Autre Canal-Grande Halle-Halle Ouverte ; 60 prestataires sollicités sur les activités de L'Autre Canal ; 7 mécènes impliqués dans le Club Vedettes ; 3,52M€ investis ; 220 912€ de prestations d'espaces et de personnels valorisées ; 1 700 000 vues comptabilisés sur le site internet ; 62 actions IECE engagées.

-----

**En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :**

- D'approuver le rapport d'activité 2025 de l'EPCC L'Autre Canal.

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Étaient présents pour le vote : Monsieur Bertrand MASSON, Madame Véronique ERNEST, Madame Anne-Sophie DIDELOT, Madame Martine LIZOLA, Monsieur Philippe MORENVILLIER, Madame Florence FORIN, Madame Elise SERVERIN, Madame Caroline LELOUP, Monsieur Vincent RULOT, Madame Alice CHATARD, Monsieur Bertrand BIANCHINI.

Avaient donné procuration écrite pour le vote : à Monsieur Bertrand MASSON, Monsieur Hocine CHABIRA ; à Madame Florence FORIN, Madame Isabelle CHARDONNIER ; à Madame Caroline LELOUP, Monsieur Yves COLOMBAIN ; à Monsieur Vincent RULOT, Madame Emmanuelle CUTTITTA.

Fait à Nancy le 19 mai 2026

Bertrand MASSON  
Le Président

Bertrand BIANCHINI  
Le Secrétaire de séance